

Image not found or type unknown



Désaccord travaux après état des lieux de sortie

Par **bisous18**, le **09/11/2015** à **10:33**

Bonjour, j'ai quitté mon ancien logement le 15 juillet dernier, un état des lieux de sortie a été fait, rien n'a été signalé. L'agence m'a rendu mon dépôt de garantie. Mais ce matin j'ai reçu un recommandé de l'agence (avec une facture) me demandant de payer 225 euros de frais de dégradation de peinture (le logement n'a pas été relouer depuis mon départ). Que dois-je faire ? Je trouve injuste et pas très honnête de me faire payer des travaux alors que l'agent immobilier avec qui j'ai effectué cet état des lieux de sortie n'a rien retenue ce jour là. Peuvent-ils vraiment faire cela autant de temps après la sortie (alors que l'état des lieux est bon) ?
Merci de me répondre rapidement car je suis inquiète. Bonne journée.

Par **cocotte1003**, le **09/11/2015** à **11:17**

Bonjour, qu'est il exactement noté sur vos états des lieux au sujet des peintures et combien de temps êtes vous restés dans le bien, cordialement

Par **bisous18**, le **09/11/2015** à **14:08**

merci pour votre réponse. je suis resté 1 an dans cet appartement. sur l'edl c'est marqué B (bien) à toutes les peintures (sauf une ou c'est marqué C (correct), avec la couleur sur chaque mur dans chaque pièces. c'est tout. et en observation à la fin c'est marqué "appartement propre".
je comprends pas, depuis le 15 juillet, ça fait long pour me réclamer quelque chose,

surtout avec un edl de sortie bien. et il m'ont rendu ma caution au bout d'un mois, rien à redire à ce niveau. mais je sais qu'ils ont beaucoup de mal à le louer.rnencore merci.